

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 26/01/2006 - Convocation du 20/01/2006  
Compte rendu affiché le : 03/02/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

**Présents :**

M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;  
Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M.  
CHRETIN; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme  
DESVIGNES; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET

**Absents représentés :**

Mme MARMONIER (pouvoir à Mme GLATARD); M. BELLOT  
(pouvoir à Mlle MILLET); Mme BROSSARD (pouvoir à Mlle  
VEYRIER); Mme WYMAN (pouvoir à Mme BOUHEY); M.  
GONDELAUD (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme BERRA (pouvoir à  
M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

**Absents excusés :**

M. MEYER; M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M.  
BOUREZG

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Au titre de la promotion interne, un agent technique en chef vient d'être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise.

Cette mesure, faite à l'issue d'un dossier présenté par la commune, permet de demander au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs de la commune, consistant en la suppression du grade initial soit agent technique en chef et à la création d'un poste supplémentaire d'agent de maîtrise.

Il faut signaler que, dans l'immédiat, cette modification statutaire pour l'agent n'a pas d'incidence financière. Il s'agit en revanche, pour lui, de l'installation dans un cadre d'emploi lui permettant d'envisager une carrière plus intéressante.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les structures particulières des cadres d'emplois d'agents techniques et d'agents de maîtrise,
- VU la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise publié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône,
- VU le budget communal,
- **DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :**

	<b>Création</b>	<b>Suppression</b>
Gra de	Agent de maîtrise 1	Agent technique en chef 1

- **PRECISE** que la dépense correspondante est prévue au budget communal, notamment à l'article 64111,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 26 janvier 2006  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 03/02/2006  
Publication ou affichage du 03/02/2006  
Paul LAFFLY,  
Maire.